

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 05 JUILLET 2007**



SOMMAIRE

<i>Page 3</i>	ORDRE DU JOUR
<i>Page 4</i>	CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>Page 5</i>	RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
<i>Page 6</i>	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>Page 9</i>	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
<i>Page 11</i>	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
<i>Page 15</i>	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006
<i>Page 16</i>	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2006
<i>Page 17</i>	TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS
<i>Page 18</i>	TEXTES DES RÉOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,
3. Approbation desdits comptes et conventions,
4. Affectation du résultat,
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes,
6. Fixation du montant des indemnités de fonctions allouées au Conseil d'Administration,
7. Nomination d'un Commissaire aux comptes et des deux Commissaires aux comptes suppléants,
8. Vote des résolutions,
9. Pouvoirs pour les formalités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

DOSSO Lémissa

ADMINISTRATEURS PRIVÉS

YEDIETI René (Librairie de France)

OLIVIER Aristide (Hachette Livre)

KONATÉ Lamine

LAMBIN Guy

WASTIAUX Marie-Claire

SOW Berthe

MARTINEZ Jacques (Édipresse)

TOURÉ Saliou

ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

VODE Ghislaine (Ministère de l'Economie et des Finances)

ROGUES DE FURSAC Paulette (Ministère de l'Éducation Nationale)

Frédéric TONGO MBIA (Ministère de la Culture)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars & Guérard

CECA

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

HACHETTE	:	29,6 %
ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	:	20,0 %
ÉDIPRESSE	:	20,0 %
Le Personnel	:	3,0 %
Les Privés personnes morales	:	5,4 %
Les Privés personnes physiques	:	22,0 %
TOTAL	:	100,0 %

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, votre conseil vous a convoqués ce jour, en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice passé, et soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport, ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2006 et sur la fixation du montant de l'indemnité de fonction des administrateurs.

Nous vous invitons à examiner les différents aspects de l'activité des NEI au cours de l'exercice 2006.

L'évolution de la valeur boursière de l'action NEI se présente comme suit :

* 30 juin 2005	:	5 000 FCFA
* 31 décembre 2005	:	4 800 FCFA
* 30 juin 2006	:	4 750 FCFA
* 31 décembre 2006	:	4 750 FCFA

Activité :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2006 s'élève à 3 522 647 374 de F. CFA contre 3 827 316 559 de F.CFA en 2005, soit une régression de 8 % par rapport à celui de 2005. Cette régression a pour principale origine, la mévente des ouvrages des classes de CP1 et CP2 due au retard de mise en œuvre de la collection « Ecole et Nation » conjuguée avec la disparition de la liste officielle, de la collection « Ecole et Développement » pour le même niveau.

En dépit de la crise économique et des conditions de rentrée scolaire, notre résultat qui était de (-) 823 416 081 FCFA en 2004, (-) 83 031 385 FCFA en 2005, pour l'année 2006, nous constatons un retour à un résultat positif de 31 247 124 FCFA.

Cette amélioration du résultat trouve essentiellement son origine dans la réduction des charges provisionnées (sur retraite, clients et stock) et dans l'amélioration du prix de revient moyen. Remarquons également que les frais financiers ont été réduits sur cet exercice de plus de 30 Millions FCFA, n'ayant pas obtenu de crédit de campagne de la part des banques en 2006.

Production

Le service production a assuré tout au long de l'année la fabrication des nouveautés de NEI comme celles de CEDA tant en scolaire que pour les autres collections non prescrites où les titres ont fait l'objet de coéditions. Pour les ouvrages liés aux marchés les marques sont restées autonomes. Une intense activité a marqué le service de production avec plus de 25 nouveautés scolaires fabriquées dans l'année en liaison avec notre partenaire H.L.I. Ces nouveautés sont issues de la refonte des collections primaires (Ecoles & Nations) et secondaire (Cahiers d'Intégration) dans toutes les disciplines pour les classes de 6ème et 5ème. Par ailleurs, la production en littérature et en jeunesse s'est ralentie en raison de nos difficultés financières qui nous ont empêché d'investir. Néanmoins, 4 romans ou essais, 4 ouvrages pour la jeunesse et 8 titres Adoras ont été produits.

Les impressions des titres du marché (plus de 2,5 millions de manuels) ont été confiés aux imprimeurs locaux (MICI, ROTOCI). Le papier, pré financé par H.L.I., a été remis aux imprimeurs à partir de décembre.

Ressources humaines

La masse salariale est en hausse de 18 303 KFCFA par rapport au réalisé de 2005, soit une augmentation de 5 %. Cette hausse s'explique par le transfert en 2006 des charges salariales des personnels intérimaires du poste « autres charges » à celui des « salaires » et à leur accroissement d'un exercice à l'autre.

Les charges de personnel représentent 9,18% du chiffre d'affaires en 2006 contre 9,66 % en 2005.

La société comptait 19 personnes en 2005 contre 20 en 2006 (régularisation du poste « assistante éditoriale chargée des droits »).

Investissements

Au cours de l'année 2006 ont été acquis :

- un logiciel de paie (SAGE) et cinq (5) micro-ordinateurs en remplacement de matériels irréparables ou obsolètes.
- Une imprimante individuelle (service commercial).

Situation de Trésorerie

Notre trésorerie nette reste positive. Cette situation provient de la vente exclusive des fonds CEDA et de l'aide logistique et financière de notre partenaire Hachette livre International (H.L.I).

Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Après avoir examiné les comptes, le conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **FCFA 31 247 124** intégralement au compte Report à nouveau.

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » qui présentait un solde débiteur de cinq cent quatre vingt deux millions six cent quatre vingt cinq mille huit cent quatre vingt dix huit (**CFA 582 685 898**) présentera un nouveau solde débiteur de cinq cent cinquante un millions quatre cent trente huit mille sept cent soixante quatorze (**CFA 551 438 774**).

Évolution de la société

2006 marque un tournant de la société avec le remplacement de la collection « Ecole et développement ». Si les conditions du partenariat avec l'Etat ont changé avec cette évolution (l'éditeur devient prestataire de service sans posséder les copyrights), nous restons convaincus que l'expérience et le professionnalisme qui animent nos équipes nous permettront de faire face à une concurrence désormais présente sur le marché scolaire. Après les années difficiles que nous venons de traverser, une recapitalisation est nécessaire pour rester dans le cadre de l'OHADA avant le 31/12/2007. La seconde étape de la restructuration devra se faire dans le cadre du rapprochement avec notre confrère CEDA.

A la lecture de ce rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous ne saurions clôturer ce rapport, sans remercier l'ensemble du personnel pour sa fidélité à la société, à son sens des responsabilités et à son professionnalisme qu'il a su manifester tout au long de l'année.

Nous vous remercions.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Éditions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels, établis conformément aux principes du système comptable de l'OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Les capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à 390 542 096 FCFA pour un capital social s'élevant à 134 000 000 FCFA. La perte de la moitié du capital social a été constatée depuis la clôture de l'exercice 2004. En accord avec les dispositions de l'article 664 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'assemblée générale mixte du 16 juin 2005 avait décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. L'article 665 de l'acte uniforme prévoit que la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice 2007, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

2 - Vérifications et informations spécifiques

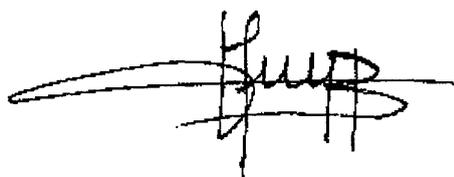
Nous avons également procédé, conformément à la loi, à la vérification des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Abidjan, le 6 juin 2007

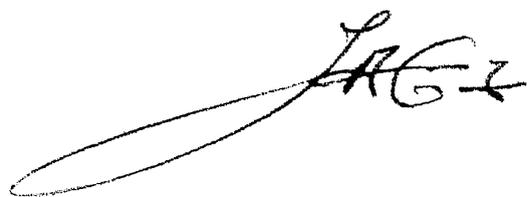
Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Expert comptable diplômé



**Cabinet d'Expertise
Comptable Audit**

Akossay Koffi
Expert comptable diplômé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2006

Votre Conseil d'Administration ne nous a avisé d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2006.

2 - Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006.

2.1 - Avec la société CEDA

Administrateur concerné :

La société HACHETTE, représentée par Madame WASTIAUX Marie-Claire.

Nature et objet :

Distribution exclusive par la société NEI, des ouvrages de CEDA.

Modalités

En contrepartie des prestations de distribution fournies par les NEI, le CEDA accorde une remise de trente-deux pour cent (32 %) sur le prix public des ventes d'ouvrages réalisées par les NEI auprès de la clientèle.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ouvrages du CEDA, dans le cadre de cette convention, s'élève à 1 352 327 857 FCFA au titre de l'exercice 2006.

2.2 - Avec la société ÉDIPRESSE

Administrateur concerné :

La société EDIPRESSE, représentée par Monsieur MARTINEZ Jacques.

Nature et objet :

Remises commerciales.

Modalités

NEI accorde à Edipresse, son principal distributeur, les conditions commerciales préférentielles suivantes, liées au volume commercialisé :

- En 2006, un taux de remise de 33,46 % pour les ventes courantes, contre un taux de 28,50 % généralement appliqué. L'exercice précédent, le taux de remise préférentiel appliqué à Edipresse était de 33,64 % ;
- Une pratique exclusive de retour d'ouvrages invendus.

Cette convention, matérialisée par écrit, est en cours de signature par les différentes parties.

Le chiffre d'affaires réalisé avec EDIPRESSE, dans le cadre de cette convention, s'élève à 914 826 262 FCFA au titre de l'exercice 2006.

2.3 - Avec la société Hachette Livre

Administrateur concerné :

La société HACHETTE, représentée par Madame WASTIAUX Marie-Claire

Nature et objet :

- Animation stratégique, éditoriale et commerciale,
- Assistance technique.

Modalités

a) Convention d'animation stratégique, éditoriale et commerciale

NEI bénéficie du savoir-faire de la société HACHETTE LIVRE en matière d'animation stratégique éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditions HACHETTE LIVRE et à la non-concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien.

En contrepartie, elle verse à HACHETTE LIVRE une redevance annuelle représentant :

- 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA ;
- 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA ;
- 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

La charge de redevance comptabilisée, au titre de l'exercice 2006, s'élève à : 88 052 882 FCFA.

b) Convention d'assistance technique

HACHETTE LIVRE met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister dans des domaines spécifiques.

En contrepartie, HACHETTE LIVRE facture aux NEI :

- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant pour chaque intervention du spécialiste de HACHETTE LIVRE ;

- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant ;
- le coût réel des autres frais liés à l'assistance technique.

La charge d'assistance technique comptabilisée, au titre de l'exercice 2006, s'élève à 20 000 000 FCFA.

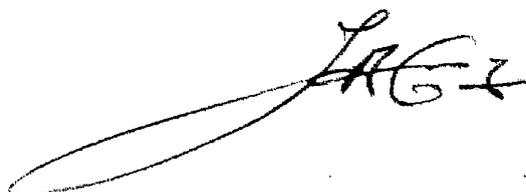
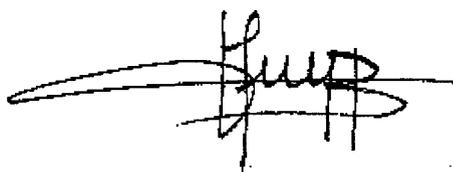
Abidjan, le 16 Mai 2006

Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Expert comptable diplômé

**Cabinet d'Expertise
Comptable Audit**

Akossay Koffi
Expert comptable diplômé



EXERCICE 2006**BILAN - SYSTÈME NORMAL**Période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

(en Francs CFA)

ACTIF	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
Immobilisations incorporelles nettes	16 023 611	15 541 370
Immobilisations corporelles nettes	117 919 290	128 458 908
Immobilisations financières	24 345 538	24 345 538
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	158 288 439	168 345 816
Stocks	690 766 472	779 864 412
Créances et emplois assimilés	2 511 880 033	1 503 545 278
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 202 646 505	2 283 409 690
Trésorerie - Actif	300 671 837	251 345 532
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	3 661 606 781	2 703 101 038

PASSIF	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	- 582 685 898	- 499 654 513
Résultat net de l'exercice	31 247 124	- 83 031 385
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 390 542 096	- 421 789 220
Dettes financières	201 506 806	198 294 172
Dettes d'exploitation	3 750 492 055	2 917 766 721
TOTAL PASSIF CIRCULANT	3 951 998 861	3 116 060 893
Trésorerie - Passif	100 150 016	8 829 365
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	3 661 606 781	2 703 101 038

EXERCICE 2006 **COMPTE DE RÉSULTAT**Période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
Ventes de marchandises	3 522 647 374	3 831 216 821
Prestations de service	18 264 627	8 428 834
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 540 912 001	3 839 645 655
Autres produits	112 115 907	685 722 335
TOTAL	3 653 027 908	4 525 367 990
Achats et frais sur achats	2 357 741 387	2 676 746 810
Variation de stocks	77 927 959	58 240 204
Transport	52 903 157	60 554 472
Services extérieurs	641 127 344	1 309 194 784
Impôts et taxes	51 634 727	61 386 791
Autres charges	24 488 493	19 521 495
TOTAL	3 205 823 067	4 161 527 787
VALEUR AJOUTÉE	447 204 841	363 840 203
Charges du personnel	324 103 565	306 439 622
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	123 101 276	57 400 581
Dotations aux amort. et provisions	29 321 080	42 996 745
Reprise de provisions	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	93 780 196	14 403 836
Produits financiers	278	629
Charges financières	47 533 350	78 298 850
RÉSULTAT FINANCIER	- 47 533 072	- 78 298 221
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	46 274 124	-63 894 385
Produits H.A.O.		
Charges H.A.O.		
RÉSULTAT H.A.O.		
Impôt sur le résultat	15 000 000	19 137 000
RÉSULTAT NET	31 247 124	- 83 031 385

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)Période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne Croissance externe	16 051 069 0	0
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	16 051 069	0
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation	86 511 481	0
FH	EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	102 562 550	
FK	EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	102 562 550	
FL	Financement interne	0	60 568 204
FS	RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	0	60 568 204
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	41 994 346	0
FW	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	0	41 994 346

TEXTE DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2006

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui se solde par un bénéfice de trente et un millions deux cent quarante sept mille cent vingt quatre (31 247 124) FCFA.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

L'Assemblée donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution : Approbation des Conventions réglementées conclus au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006

L'Assemblée constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et entrant dans le champ d'application des dispositions des articles 432 et 438 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE.

Troisième résolution Affectation des résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2006

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice telle que formulée par le Conseil d'Administration, approuve et adopte ladite proposition libellée comme suit :

Résultat de l'exercice	31 247 124 FCFA
Report à nouveau antérieur	- 582 685 898 FCFA
Nouveau report à nouveau	- 551 438 774 FCFA

Quatrième résolution : Indemnités de fonctions des administrateurs

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition de fixation, pour l'exercice en cours, du montant des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration, à la somme globale de onze millions cinquante mille (11 050 000) FCFA, soit huit cent cinquante mille (850 000) FCFA brut par Administrateur, approuve et adopte ladite proposition.

Cinquième résolution : Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes et de deux Commissaires aux comptes suppléants

L'Assemblée Générale nomme Monsieur AKA HOBA Co-Commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Salé Kouassi pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et Madame Micheline KOFFI et Monsieur Mohamed PALENFO en qualité de Commissaires aux comptes suppléants pour un mandat de six ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les Commissaires aux comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils acceptent ce mandat.

Sixième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales prescrites.